

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/879 - Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) - 1214
RN 353 - Seconde phase de la Rocade Sud de STRASBOURG -
Convention particulière de financement**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- conformément aux engagements pris dans l'accord-cadre du Plan de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 conclu le 11 mars 2010, confirme la participation du Département au financement des travaux de la seconde phase de la Rocade Sud de STRASBOURG (RN 353), sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat

- arrête la participation financière du Département à 20 % du montant total HT des travaux, soit 12 M€.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir à cet effet entre l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Préfecture de la Région Alsace), la Région Alsace, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82609-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13